



**PDH-Etude de faisabilité pour la réalisation  
de logements locatifs sociaux à DURRENBACH**

**Rapport n° CP/2015/467**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande de subvention départementale de la Commune de DURRENBACH pour une étude de faisabilité en vue de la création de logements locatifs sociaux dans un immeuble sis 21, rue Principale à Durrenbach, en complément de la supérette déjà existante.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012 le Conseil Général a actualisé son aide aux communes et EPCI concernant les études de faisabilité et de pré-programmation pour la réalisation de logements aidés.

Le Département finance ces études à hauteur de 80 %, la subvention départementale étant plafonnée à 6 400 € HT, hors étude énergétique. Ce plafond est de 8 000 € sur les territoires prioritaires de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat pour la mobilisation du bâti existant.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de la commune de Durrenbach pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création de logements locatifs sociaux dans un immeuble sis 21, rue Principale à Durrenbach, en complément de la supérette déjà existante.

La subvention susceptible d'être octroyée s'élève à 3 440 € ; elle sera versée en 2015 au rendu de l'étude de faisabilité.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	21 732,00 €	3 440,00 €	3 440,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Commune de Durrenbach une subvention de 3 440 € représentant 80 % du coût subventionnable HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création de logements locatifs sociaux dans un*

*immeuble sis 21, rue Principale à Durrenbach, en complément de la supérette déjà existante.*

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY